

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 84 (1948)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - C. C. — F. I. A. I. - Congrès d'Interlaken, — *Littérature immorale, littérature indésirable.* — Vaud: *Collecte en faveur des enfants d'Europe.* — *Postes au concours.* — *Responsabilité civile.* — *Cercle pédagogique lausannois.* — S. V. T. M. et R. S. — Genève: *Caisse maladie et invalidité.* — U. A. E. E.: *Aide suisse à l'Europe.* — Neuchâtel: *Fonds scolaire.* — *Gratification.* — *Congrès romand.* — *Aide à l'Europe.* — *Un membre d'honneur.* — Jura: *Un fait éclairci.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Edm. Altherr: *Chronique des Grangettes.* — *Bibliographie.* — Marcel Chantrens: *Civisme: L'esprit de nos institutions.* — *Textes.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Actuellement le C.C. a reçu les propositions suivantes pour les sujets d'étude du Congrès de 1950 :

1. Influence de la trépidation actuelle sur le psychisme des enfants (S.P.J.).
2. Matérialisme et éducation (Section de Courtelary).
3. Statut de l'instituteur et des associations du corps enseignant. Etude des relations et de la collaboration sur les problèmes pédagogiques et professionnels entre Départements et corps enseignant (Genève).

F. I. A. I. - CONGRÈS D'INTERLAKEN

Août 1948 - En commun avec la F.I.P.E.S.O.

QUESTIONNAIRE: *Comment déterminer chez l'enfant les aptitudes à suivre l'enseignement secondaire ?*

Les associations voudront bien indiquer dans leur réponse :

- a) L'organisation actuellement en vigueur de l'enseignement secondaire dans leur pays.
- b) La procédure actuellement en vigueur pour le choix des élèves passant de l'enseignement primaire au secondaire.
- c) Les conceptions des conditions idéales qui devraient présider à ce choix.

En admettant que l'école primaire corresponde aux établissements de base donnant généralement un enseignement obligatoire polyvalent qui confère les éléments fondamentaux de la connaissance ;

que l'école secondaire est post-primaire et qu'elle comprend principalement deux catégories d'établissements dont l'enseignement a des tendances a) *purement culturelles*, b) *professionnelles*

1° A quel âge estimez-vous que les élèves devraient passer de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ?

- 2^o Quel système préconisez-vous pour l'admission des élèves à l'école secondaire : p. ex. examens écrits, appréciation des maîtres, tests d'intelligence, tests-typés de connaissance ?
- 3^o Le but de ces examens sera-t-il d'éprouver les capacités, ou les connaissances, ou les deux ?
- 4^o Est-il désirable d'orienter l'enfant vers telle section (académique, commerciale, technique) de l'enseignement secondaire dès la fin de l'école primaire ou faut-il réserver cette tâche au premier stade de l'école secondaire ?
- 5^o Dans quelle mesure cette orientation doit-elle résulter d'une consultation entre les maîtres primaires et secondaires, les parents, les psychologues et autres experts ?

Les collègues qui auraient à présenter des réponses mêmes partielles à ce questionnaire ou des suggestions sont priés de les adresser au plus vite à G. Willemin, case postale 3, Genève Cornavin.

D'avance, merci.

LITTÉRATURE IMMORALE, LITTÉRATURE INDÉSIRABLE

L'abondance des matières m'a empêché jusqu'ici de donner à mon premier article la suite qu'il comporte. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu me faire part de leurs propositions et de leurs vœux, ainsi que la S.A. le Kiosque, à Berne, pour son offre de collaboration. Nous aurons, je l'espère, l'occasion d'y revenir.

G. W.

VAUD COLLECTE EN FAVEUR DES ENFANTS D'EUROPE

Ne voyant paraître aucun avis au sujet de cette collecte, des collègues se demandent si le corps enseignant renonce à participer à cet effort. Il est bien entendu que la S. P. V. fera cette collecte parmi ses membres, elle l'a fait pour le Don suisse. Organisée dans le cadre de la Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat, l'action se déclanchera prochainement et notre bulletin en parlera.

Le petit « revenant-bon » que nous toucherons peut-être bientôt (effet rétroactif du statut) nous permettra de participer à cet effort plus largement que nous ne pourrions le faire maintenant. M. Mt.

POSTES AU CONCOURS

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 1er service, jusqu'au 4 juin, à 17 heures.

Bullet. — Maîtresse d'école semi-enfantine.

Corsier. — Instituteur au village. Entrée en fonction : 1er septembre (ne se présenter que sur convocation).

Corsier. — Instituteur aux Monts. Entrée en fonction : 1er septembre (ne se présenter que sur convocation).

Montreux-Les Planches. — Instituteur. Indemnité de logement de Fr. 1400.—. Entrée en fonctions : 1er octobre. (Ne se présenter que sur convocation.) Délai 8 juin à 17 heures.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Avant la saison des courses d'école, nous jugeons utile de rappeler à nos collègues que l'assurance Winterthur ne couvre notre responsabilité civile qu'à l'égard de nos élèves. L'assurance ne fonctionnerait pas s'il arrivait un accident à un adulte ou à un ancien élève accompagnant la classe.

M. Mt.

CERCLE PÉDAGOGIQUE LAUSANNOIS

Maîtresses enfantines et primaires du degré inférieur

Rencontre le mardi 1er juin, dès 16 h. 30, au Carillon (1er étage).

Sujet: Causerie de M. Ed. Viret, maître d'application à l'Ecole normale.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T. M. ET R. S.

Le Comité invite ses membres et amis à une

PROMENADE GÉOLOGIQUE

sous la conduite de M. A. Bersier, professeur à l'Université, le *mercredi après-midi 9 juin*. Rendez-vous à l'arrêt de la Perraudettaz (tram 9-19) à 14 h. 30. Excursion à la Rochettaz, retour par la Rosiaz.

Renvoi au mercredi 16 juin en cas de pluie. Dans l'indécision se renseigner au téléphone No 11.

COURS DE TRAVAUX SUR FER

sous la direction de M. V. Bastian, maître de travaux manuels, les samedis après-midi 5, 12 et 19 juin, de 14 h. 30 à 17 h. au collège des Croix-Rouges, Lausanne.

Programme: Connaissance des métaux, de l'outillage — confection de quelques objets (cuivre, aluminium ou fer).

Prix: Fr. 6.— à 10.— selon le matériel utilisé.

S'inscrire jusqu'au 1er juin chez M. Ed. Ansermoz, Beau-Site 15, Lausanne.

On nous prie de rappeler l'assemblée de la S. V. T. M. qui a lieu aujourd'hui 29 mai.

GENÈVE**CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ**

De toutes les convocations qui pleuvent sur nos bureaux, celle de la caisse-maladie est toujours accueillie avec le sourire: d'abord, elle n'arrive qu'une fois par année; ensuite, elle nous procure l'occasion rare de retrouver et nos retraités et des collègues passés dans l'enseignement secondaire; enfin, les rapports sont compendieux et l'ordre du jour est abordé «à la hussarde», sans que les «parlantins» aient l'occasion de placer leurs harangues.

L'assemblée du 14 avril n'a pas failli à ces traditions. Les mesures prises l'an dernier (12 fr. d'augmentation de la cotisation) ont permis de ramener le déficit annuel de plus de 3000 fr. à quelque 300 fr. De nombreuses suggestions ont été présentées au comité pour freiner les

dépenses sans trop gêner les membres qui font appel à la caisse. Le Comité pourra les examiner à loisir et fera les propositions utiles lors de notre prochaine assemblée. En tout cas, le supplément de cotisation est maintenu pour 1948.

Notons en terminant que l'assemblée était nombreuse, que Lagier reste un excellent technicien de la présidence, et que le chœur antique a manqué d'entrain — faute d'occasions. G. W.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

AIDE SUISSE A L'EUROPE

Le comité n'ayant pas pu organiser d'une façon satisfaisante une collecte en faveur de l'Aide à l'Europe, lance un appel pressant pour qu'un généreux sacrifice soit accompli par chacune des membres de l'Amicale.

(Aide suisse à l'Europe, compte de chèques post. No I 4440 Genève)

M. C.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

La récente expertise actuarielle a fait constater une amélioration de la situation du Fonds scolaire. Cette situation cependant n'est point encore si solide qu'il ne faille plus s'en préoccuper. Le déficit technique, quoique diminué, subsiste. Pour arriver à le combler, l'actuaire propose d'augmenter de 50 000 francs la contribution des pouvoirs publics, soit de la porter de 260 000 à 310 000 francs.

Le Conseil d'Etat a adopté ce point de vue et propose au Grand Conseil une révision de la loi.

Les deux tiers des frais étant à la charge de l'Etat, cela fera pour la caisse cantonale, si la révision est acceptée, une augmentation de dépenses de 31 665 fr., le solde, soit 18 335 fr. étant à la charge des communes. C'est souvent de ce côté-là que se révèle une opposition; aussi bien le Conseil d'Etat a-t-il pris la précaution de consulter au préalable les communes dont la dépense supplémentaire serait supérieure à 300 francs. Celles-ci se sont déclarées d'accord; quant aux petites communes rurales, souvent obérées, elles pourront constater que l'augmentation, calculée au prorata du nombre d'élèves, ne représente qu'une somme minime.

Le rapport du Conseil d'Etat, après avoir signalé avec satisfaction la preuve d'intérêt témoigné au Fonds scolaire par le versement volontaire de ses membres, dit dans sa conclusion :

« Il est évident que des mesures générales devront être prises ultérieurement à l'égard des fonds de retraite, lorsque l'adaptation définitive des traitements au coût de la vie aura remplacé le régime des allocations de renchérissement temporaires. Une étude fondamentale des différents fonds sera nécessaire. Nous vous ferons des propositions en temps opportun... »

Le corps enseignant prendra acte avec intérêt de cette déclaration gouvernementale.

GRATIFICATION

A l'occasion du centenaire de la République, le Conseil d'Etat propose la remise à tous les fonctionnaires de l'Etat en activité de service au 30 juin 1948, d'une gratification de 100 francs.

Nul doute que le Grand Conseil n'applaudisse à cette idée généreuse.

CONGRÈS ROMAND

Les sections sont invitées à étudier la proposition d'un sujet pour le prochain congrès de la Romande, en 1950.

Aide à l'Europe

D'après les renseignements obtenus, de nombreux collègues ont déjà versé leur offrande individuelle. Aussi bien, le C. C. n'envisage-t-il pas une action collective. Il recommande vivement à ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'associer à cette œuvre de sauvetage.

Un membre d'honneur

Sur proposition du président de la section locloise, le C.C., unanime, a nommé notre collègue *Armand Toffel* qui vient de prendre sa retraite, membre d'honneur de la S.P.N. Cela en raison des nombreux services rendus et du dévouement à la société.

Bien sincères félicitations !

S. Z.

JURA

UN FAIT ECLAIRCI

Nous avons promis aux lecteurs de notre organe corporatif romand la relation de notre visite au Foyer d'éducation de Delémont. La voici, brève et objective, conséquence d'une meilleure connaissance des faits, des gens et des choses.

Aux questions soulevées dans le No du 8 mai de l'« Educateur », la Direction répond en substance :

A la fermeture de la classe de la Werdtberg, le jeune garçon en question fut placé par ses parents au collège St-Charles, à Porrentruy, où les maîtres constatèrent immédiatement un retard trop grand pour qu'il puisse suivre les leçons du Collège. C'est alors que le père, sur le conseil probable de cet institut et désireux de trouver un internat, en raison aussi du retard scolaire, insista personnellement auprès de la Direction du Foyer pour qu'on y accueille son fils. La famille a donc agi librement et la Direction n'a pensé qu'à lui rendre service.

Or, à la suite d'un accident de jeu, ce garçon dut garder la chambre et... s'envola après quelques jours, sans avis, chez un oncle, à Soyhières, où son père vint le chercher ! Il est actuellement à l'école publique de La Heutte. (C'est ce qu'il aurait fallu envisager dès le début ! — Réd.)

Et voilà ! On prend acte de ces déclarations, heureux de reconnaître que ce cas ainsi éclairci ne vaut pas la peine de crier...

Un troisième point a fait l'objet d'un échange de vues très franc : l'agrandissement du Foyer et la subvention cantonale y relative. Ce sera le sujet de lignes ultérieures.

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

CHRONIQUE DES GRANGETTES (suite)

Coup d'œil à la digue

Vers le milieu, une masse gris ardoise foncé, de la taille du Pigeon, se promène lentement, s'arrête, repart, le cou tendu en avant. Encore un Rapace ! Un *Faucon*. Pèlerin ? Hobereau ? Tête et dos de la couleur déjà citée, gorge et poitrine blanche, avec deux favoris noirs qui descendent assez bas et contrastent fortement avec la couleur du cou. Le dessous est clair, parcouru de lignes *longitudinales*. Le dessous de la queue et les plumes de la cuisse sont rouge brique. C'est le *Hobereau* (le Pèlerin est strié transversalement et n'a pas de rouge). J'aurais aimé le voir voler, mais mon attention est attirée par quelques *Bergeronnettes* qui n'ont pas l'air d'en avoir bien peur. Et, tout en examinant les pierres de l'enrochement, je distingue tout à coup, à quelques mètres seulement, deux petits Passereaux, lents, impassibles, gobant placidement les Mouches imprudentes qui passent devant eux, sur le môle. Ils se laissent approcher à 5 mètres. D'après l'« allure générale », ce sont des *Bruants*. La tête est vert olive uniforme. Du bec rouge brique partent deux moustaches jaunes, relevées. Une bavette, jaune également, se continue par un ventre orange. Le dos est brun, rayé longitudinalement de beige. Les pattes ont la même couleur que le bec. Certes, je ne m'attendais pas à trouver là des *Ortolans*. Comment cet oiseau des vignes ensoleillées du Valais, du Tessin, du pied du Jura, en est-il arrivé à chasser la Mouche au bord du lac ?

En remontant le Canal, j'entends, pour la deuxième fois ce printemps, l'appel du *Loriot*. Un trille lent, flûté, doux mais sonore. En l'imitant on arrive, comme pour le Courlis, à l'attirer assez près. Malgré la couleur jaune or du mâle (ailes noires), il est difficile de le voir dans le feuillage et ce n'est qu'au vol qu'il se révèle. La femelle, plus discrète, a les teintes du Verdier. Sa grosseur ? celle du Merle. Il n'est pas rare du tout, et en descendant le long du Rhône, d'Aigle au lac, il m'arrive d'en entendre jusqu'à cinquante. Son nid est une petite merveille. Suspendu comme un hamac à la fourche d'une branche de chêne, tissé de roseaux, de raphia ou d'herbes sèches, garni intérieurement de plumes, de crins, etc. Et solidement fixé, il brave toutes les secousses.

Mais il est bientôt midi et il faut songer au retour. J'inspecte en passant les troncs creux de quelques saules près du Collège de Versvey. Un ami a aperçu sur l'un de ceux-ci une *Hulotte*, en passant avec le train. Nicherait-elle là ? Je n'y ai rien découvert, pas plus que dans les troncs près de la gare d'Yverne. Tout en pédalant tranquillement, je discerne

deux chants caractéristiques

au milieu des mélodies du Merle et de la phrase stéréotypée du Pinson. Ils partent les deux du sommet des arbres. Le premier retentit surtout

dans les vergers autour des habitations. C'est un gazouillis monotone, rapide, entrecoupé de pauses brèves ; pas de hauts, pas de bas, pas de nuances, toujours le même débit (quel triste pédagogue il ferait !) Longtemps, j'ai cru qu'il s'agissait du chant du Chardonneret, abondant aussi dans les mêmes lieux. Toutefois, ce dernier est plus varié. L'oiseau, perché au sommet des arbres, à peu de distance, tient du Bruant, du Verdier, du Tarin. Il est un peu plus petit, semblable au Canari, le dos gris brun aux raies plus claires, la tête et le poitrail jaunes tirant sur le vert, le bec court. La tête forte, des sourcils jaunes, et une bande de même couleur traverse la nuque. C'est le *Serin cini*, de retour déjà depuis le 25 mars. De temps en temps, il descend de son perchoir et va au sol, où il examine les Graminées sèches afin d'en récupérer les derniers grains. Encore un chant qu'on n'oublie pas, une fois qu'on l'a dans l'oreille.

Quant à l'autre musicien, je le rencontre plus loin des maisons, dans la plaine. De la taille du Pinson, mais plus élancé, il perche également au sommet des arbres et, d'en bas, on distingue son bec effilé noir, sa poitrine beige, portant des lignes longitudinales de points allongés, plus foncés ; une moustache plus foncée également et des sourcils clairs rompent la monotonie de la tête. Une série transversale de points blancs sur les ailes. Je note son chant, assez peu varié, comme suit : tsi-tsi-tsi-tsi-diû-diû-diû.

Effarouché, il s'envole, monte presque verticalement, puis s'abat en vol plané sur un perchoir voisin, en poussant, avant de se poser, quelques « diû-diû-diû ». Au vol, vous remarquerez ses petites ailes triangulaires largement étalées, de même que les plumes de la queue. Les pattes, dirigées obliquement en arrière ou à moitié repliées sur elles-mêmes, sont prêtes à saisir le support visé. Une fois que vous l'aurez reconnu vous le rencontrerez partout. J'en ai compté une cinquantaine entre Noville et Yverne, les uns perchés même sur les fils de contact des CFF. C'est le *Pipit des arbres*.

Avant de rentrer, un rapide coup d'œil à un autre chanteur, aux phrases plus variées, difficiles à imiter, entrecoupées de claquements de bec et de grincements. Je le vois de trois quarts, sur une branche de poirier. Un petit bec noir, des yeux brillants, de même couleur, dans un plumage gris brun, cerné de blanc, un poitrail rouge orange, portant à sa partie supérieure un liseré blanc. Le dos est brun. C'est le *Tarin ordinaire*. Lui aussi, aime à être perché, soit sur les arbres, soit sur les fils électriques ou sur les piquets d'une barrière, soit encore sur quelque Ombellifère flexible. C'est un de nos beaux oiseaux, qui se fait remarquer au printemps surtout. Je n'en dis pas plus long, laissant à Zollinger le soin de conclure, car il l'a en particulière affection.

Edm. Altherr.

Collègues ! Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Villars-Tiercelin.

BIBLIOGRAPHIE

Le chemin du retour, par Mme Elsa Perret. Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. Br. fr. 3.—.

Ce volume, modestement sous-titré « Notes d'un maître d'école » est habilement écrit. Le lecteur que blesserait une âpre critique de l'école se laisse prendre à l'apparence inoffensive d'une auto-critique qui n'indispose personne. Mme Elsa Perret fait part des doutes et des hésitations que font naître, chez un jeune praticien, les ouvrages de la psychologie contemporaine ; il en veut aux psychologues de s'immiscer dans son ménage scolaire ; il maudit la pédagogie devenue science qui trouble impitoyablement sa paix intérieure. Puis peu à peu, grâce en partie aux observations qu'il fait dans sa classe, il évolue, il se laisse tenter. Un essai de coloration de son enseignement par l'affectivité est la clé magique qui ouvre les enfants à l'intérêt pour les matières enseignées.

Au terme de cette expérience ils ne sont ni meilleurs, ni plus mauvais qu'auparavant mais plus complets, plus authentiques. Et, qu'on se rassure ce n'est pas l'anarchie qui s'installe dans la classe, mais la Vie ! Certes, cet enseignement qui entre à l'école en empruntant des chemins d'enfant, des chemins capricieux et inattendus, implique pour le maître... « le choix, lourd honneur réservé à ceux qui pensent ».

Le témoignage apporté par Mme Elsa Perret est plus important qu'il ne paraît à première vue. Car, dit l'auteur, « si on ne touche ni au programme, ni à l'appareil des examens, ni au régime des notes, on sert aux enfants, dans de la vaisselle plus appropriée, toujours le même potage ».

Ce petit livre, d'une lecture agréable, montre comme tant d'autres, que tant qu'une solution raisonnable ne sera pas apportée à ces épineuses questions, l'évolution de l'enseignement restera entravée.

A. I.

Civisme

Cette leçon fait partie d'un centre d'intérêt sur nos C.F.F., préparé par notre collègue M. Chantrens.

L'ESPRIT DE NOS INSTITUTIONS

1. Le gouvernement

a) Le président de la Confédération « primus inter pares ».

Nous avons vu que l'art. 98 de la Constitution dispose que le président de la Confédération est nommé pour une année. Pourquoi seulement un an ?

— pour éviter qu'il ne prenne trop d'importance.

« On n'a pas voulu donner au chef de l'Etat rien qui rappelle, même de loin, les privilèges des rois ou même des présidents des Etats-Unis ou de la République française. » (Numa Droz)

Quel privilège ont les présidents Truman et Auriol ?

— le premier choisit ses ministres et le second désigne le premier ministre qui choisit ses collaborateurs, et, au besoin, les révoque.

Les journaux : « Paris, 19 novembre 1947 : Le président de la République a reçu M. Ramadier, président du Conseil, venu lui remettre sa démission. »

« Paris, 21 novembre 1947 : Le président Vincent Auriol a reçu à l'Élysée M. Schuman qu'il a désigné pour la formation du nouveau gouvernement. M. Schuman s'est présenté le 23 novembre devant l'Assemblée nationale qui lui demande son investiture. »

Paris, 22 novembre 1947 : M. Schuman a commencé ses consultations en vue de la constitution du nouveau cabinet.

Les présidents Truman et Auriol sont chefs d'Etat, exclusivement : quelle différence avec le président de la Confédération ?

— il est en même temps chef d'un Département, au même titre que ses collègues.

M. Etter, président en 1947, était chef du Département de l'intérieur ; M. Kobelt, en 1946, était chef du Département militaire ; le président actuel (1948) est chef du Département...

« Un autre cortège a pénétré dans l'enceinte (du Congrès américain) : ce sont les ambassadeurs... ; leur présence rappelle de façon frappante que celui qui va parler est un chef d'Etat, tout autre chose que simplement un chef de gouvernement. Et c'est bien un accueil de chef d'Etat que l'on fait au président Truman. Tous se lèvent et l'acclament sans distinction de parti. » (Gazette de Lausanne, novembre 1947.)

Le président de la Confédération n'est donc pas autre chose que « le premier entre des égaux ». Non seulement il n'a pas le « privilège » de choisir ses collaborateurs (qui les choisit?...), mais il n'a pas non plus, comme le « premier » anglais ou le « président du conseil français », ou le président des Etats-Unis, le droit de les « démissionner », comme on l'a vu dernièrement : qui a lu cela dans les journaux ?

— ...

M. Attlee s'est « séparé » de cinq de ses collaborateurs, en octobre 1947. En septembre, M. Ramadier a constitué un « ministère restreint ». M. Truman avait précédemment renvoyé son ministre du commerce, M. Wallace.

Le président de la Confédération diffère encore des autres chefs d'Etat sur un autre point : comparez par exemple la façon dont on accueille une élection présidentielle en France et chez nous ?

— ...

Election de M. Vincent Auriol, d'après les journaux : « A 18 h., le cortège présidentiel débouche place de l'Etoile. La foule parisienne se presse derrière les fantassins en kaki et en guêtres blan-

ches. Quand arrive le cortège, les trompettes de l'escadron et le piétinement des chevaux se font entendre. Précédées par des escadrons aux casques étincelants, les voitures présidentielles contournent la place et descendent à une allure modérée l'avenue des Champs Elysées. Lorsque le président arrive à l'Elysée, un commandement retentit : « Garde-à-vous ! » Les hommes présentent les armes. Dans la cour d'honneur, la musique de la garde sonne « aux champs »...

Election de M. Etter : Aucune mise en scène, aucun décorum, aucune cérémonie, pas de cortège. M. Etter sort du palais fédéral seul, marche jusqu'au prochain arrêt de tram, monte sur la plateforme avant pour y fumer son « stump » et gagner son domicile, Kirchenfeldstrasse 28, où il habite un appartement de location, parmi beaucoup d'autres.

Car sur ce point particulier du logement encore, la présidence de la Confédération diffère de celle des Etats-Unis ou de la République française : comment donc ?

— ...

Le président des Etats-Unis logé au « palais » de la Maison Blanche, celui de la République française, au « palais » de l'Elysée où l'on ne peut pénétrer sans montrer patte blanche aux sentinelles. Le président de la Confédération habite bourgeoisement « en ville » comme un chacun, Muri-strasse 18, quand c'est le tour de M. von Steiger, Kirchenfeldstr. 60, pour M. Kobelt, Junkerngasse 45 pour M. Petit-pierre, Alpenneckstr. 8 pour M. Celio, Finkenhubeleg 16 pour M. Stampfli, où il est loisible à quiconque de se rendre sans plus de cérémonie que chez un simple particulier.

Cette simplicité démocratique est non seulement dans nos mœurs, mais encore elle a été voulue par les législateurs de 1848, soit pour éviter à nos présidents la tentation du pouvoir personnel, soit pour leur rappeler constamment que le véritable souverain, en Suisse, c'est... ?

— le peuple.

Un de nos présidents a été si bien le représentant-type de cette simplicité démocratique que Pro Juventute lui a dédié, en 1945, à l'occasion du centenaire de sa mort, un de ses timbres-jubilés : de quel président s'agissait-il ?

— Forrer.

D'un de ses anciens collaborateurs, M. Blanc-Margot, dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » : « J'attendais mon tram quand je vis déboucher un fiacre conduisant M. le président Forrer que je saluai très respectueusement. La voiture fit une quinzaine de mètres sur la Thunerstrasse cependant que M. le président se levait et touchait l'épaule du cocher pour le faire arrêter. Se retournant plus, M. Forrer me fit signe de m'approcher : « Montez donc, me dit-il, il y a encore de la place pour un ».

Du même : A l'occasion d'un défilé militaire en Suisse romande, M. Forrer, alors chef du Département militaire, avait pris place incognito sur la tribune réservée aux officiels et que le public avait envahie. Invité avec un chacun à évacuer les lieux, M. Forrer ne s'en va pas : « Dites-voir, vous, l'apostrophe une sentinelle, qu'est-ce que vous attendez de f...icher le camp comme les autres ? — Mais je suis le chef du Département militaire fédéral ! — Et ta sœur ? » lui réplique le soldat incrédule et fâché.

Du même encore : Le président Forrer achetait chaque matin le « Bund » à une vendeuse de la « Bundesplatz ». Le journal coûtait alors un sou. Un jour, n'ayant pas de monnaie, il donne un écu. La marchande ne peut lui rendre la monnaie et lui propose : « Vous me paierez demain. — Et si je meurs d'ici-là ? — Oh ! la perte ne sera pas grande ! »

Forrer, qu'on appelait le « lion de Winterthour », tant à cause de sa crinière léonine que parce que deux lions ornent le blason de sa ville d'origine, était célèbre par son chapeau « bolivar » qu'il aimait à porter en toutes circonstances. Il le porta même aux côtés du roi d'Italie, lorsqu'il lui rendit sa visite à Gênes, en 1906, à l'occasion des fêtes du Simplon. Les Gênois, charmés de ce sans-façon, criaient tout le long du parcours du cortège officiel : « Evviva il Re, evviva il cappello ! » (Bovet, « Chemin faisant ».)

b) La responsabilité collective.

On a peut-être remarqué qu'au cours de son plaidoyer, M. Celio usait du « nous » ou du « Conseil fédéral », collectif : « Nous considérons l'assainissement... », « le Conseil fédéral ne prétend point... ». On a peut-être aussi pris garde au fait que le projet de loi et le message, établis pourtant par les soins de M. Celio, étaient signés : « Au nom du Conseil fédéral, le président et le chancelier de la Confédération ». Qu'est-ce à dire ?

— responsabilité collective, ou collégiale.

Art. 101 déjà cité : « Les décisions émanent du Conseil fédéral. »

Pour quelles raisons les législateurs de 1848 ont-ils tenu à rendre ainsi nos sept conseillers fédéraux solidairement responsables des décisions prises sous forme de lois ou d'arrêtés ?

— a) précaution contre le pouvoir personnel, contraire à notre esprit suisse foncièrement démocratique.

Certaines démocraties s'accommodent parfaitement du pouvoir personnel de leurs ministres, ainsi les Etats-Unis ; les journaux en citent souvent des cas, par exemple ?

— ..

Les journaux, à propos de « l'indépendance du général Marshall », nouveau secrétaire d'Etat : « Le général Marshall agira, semble-t-il, avec une indépendance plus grande

que son prédécesseur... C'est ainsi qu'il a pris *seul* la décision de retirer de Chine les fusiliers-marins américains ».

Qui ordonnait, chez nous, entre 1939 et 1945 les « relèves » et les « mises de piquet » ?

— Le Conseil fédéral in corpore, sur proposition du général.

Il en est de même en France, où selon la nouvelle constitution « les ministres sont individuellement responsables devant l'Assemblée nationale de leurs actes personnels ».

— b) Utilité de la discussion, d'où « jaillit la lumière », ou, tout au moins une décision de juste milieu, ou de majorité.

Le projet de loi préparé par M. Celio a d'abord été un « avant-projet », que le Conseil fédéral a étudié, modifié, et au total amélioré au cours de plusieurs séances de discussion. Il en est résulté un « projet », assurément plus rationnel que l'avant-projet.

— c) Création d'un esprit d'équipe.

Quel avantage ?

— ...

On a davantage confiance dans un gouvernement qui donne l'impression d'unité que dans un gouvernement dont on sait que ses membres tirent à hue et à dia. Un comité de société qui propose une augmentation de cotisation à l'unanimité de ses membres est plus volontiers suivi qu'un comité qui propose cette augmentation à une faible majorité.

C'est vraisemblablement pour donner cette impression d'unité que les procès-verbaux des décisions du Conseil fédéral sont tenus secrets pendant 50 ans.

L'esprit d'équipe qui anime le Conseil fédéral est poussé très loin. Il est en effet d'usage que les conseillers fédéraux qui ont fait minorité dans une décision s'abstiennent ensuite de faire état de leur opinion divergente. (Voir à ce sujet dans la brochure « L'industrie horlogère » le cas typique du conseiller fédéral Meyer qui, opposé à la dévaluation du franc suisse dut cependant, en sa qualité de chef du Département des finances, prononcer un appel au peuple justifiant cette dévaluation.)

Il n'en est pas ainsi dans tous les gouvernements. On a pu lire récemment dans les journaux : « Le manque de solidarité ministérielle... vient de se manifester à... Les ministres qui n'avaient pas voulu accepter la décision prise par la majorité de leurs collègues au sujet du prix du charbon, ont donné leur démission ». (« Tribune de Lausanne »)

Il est donc faux de parler de « loi Celio » comme l'ont fait certains journaux au moment de la campagne de referendum, ou de « loi Stampfli » à propos de celle qui régit l'assurance-vieillesse. Les conseillers fédéraux, individuellement et chacun pour ce qui concerne plus particulièrement

son département, ne font qu'« introduire » la question, et c'est au Conseil fédéral in corpore que revient l'honneur de la victoire ou qui endosse la responsabilité de la défaite. Il est un peu du Conseil fédéral — révérence parler — comme d'une véritable « équipe » de football ou chacun des « onze » a sa part dans le succès comme dans l'échec.

c) La stabilité.

On a vu que le projet de loi sur les C.F.F. avait été adopté par les Chambres et par le peuple. Il n'en est pas toujours ainsi; le Conseil fédéral est parfois « battu », soit directement par les Chambres, soit indirectement par le peuple: qui en connaît des exemples?

— ...

Les manchettes des journaux annonçaient au cours de la session parlementaire d'été que le Conseil fédéral avait été « deux fois battu » au Conseil national; une première fois par 87 voix contre 24 au sujet de mesures contre des usuriers, et une deuxième fois par 63 « non » contre 52 « oui » sur une question d'assurance-accidents. Il fut également désapprouvé par le même Conseil au cours de la session d'automne de la même année sur une question de navigation aérienne par 83 voix contre 11, ainsi que sur un projet d'imposition des étrangers à une « majorité évidente ».

En 1946, le Conseil fédéral a été indirectement désavoué par le peuple qui a repoussé par 571 566 « non », contre 289 935 « oui » l'adjonction à la Constitution d'un article 23 ter sur le trafic « rail-route ».

Le Conseil fédéral n'en est pas moins resté en charge, contrairement à ce qui se serait passé ailleurs où un ministre mis en minorité est « renversé », c'est-à-dire remplacé: qui en pourrait citer des exemples?

— ...

Les journaux ont annoncé tout au long de l'année 1947: « La crise belge », « Le gouvernement du Danemark mis en minorité démissionne », « Le gouvernement Ramadier menacé », « La crise politique slovaque ».

La Constitution française prévoit que « les ministres sont collectivement responsables devant l'Assemblée nationale de la politique générale du Cabinet ». Il en est de même dans la plupart des régimes démocratiques, qui ont assurément de bonnes raisons d'agir de la sorte.

Notre Constitution ne dispose pas que le Conseil fédéral soit responsable devant l'Assemblée fédérale, ni par conséquent qu'il puisse être renversé par elle. Sans doute les constituants de 1848 ont-ils eu, eux aussi, de bonnes raisons de légiférer dans ce sens: qui en voit la principale?

— Assurer la longévité, la stabilité du Conseil fédéral.

Ils y ont réussi. Depuis 1848, la Suisse n'a eu que soixante-deux conseillers fédéraux, ce qui représente une durée moyenne de onze ans pour chacun d'eux. L'un, M. Schenk, de Berne, est resté au pouvoir pendant trente-deux ans. M. Motta y a été maintenu pendant vingt-neuf ans.

Quels avantages le législateur de 1848 a-t-il vus dans cette stabilité ?

— a) Pour chaque conseiller fédéral, connaissance approfondie des affaires ressortissant à son département, surtout quand il n'est pas, comme c'est souvent le cas, « the right man in the right place ».

« Le travail qui attendait M. Celio à son nouveau poste n'était peut-être pas tout à fait celui auquel sa formation universitaire et sa profession d'avocat et de journaliste l'avaient préparé... Mais il s'initia rapidement aux questions ressortissant à son département et, au bout de *quelques mois*, il confiait à des journalistes que sa besogne le passionnait. (« La Revue », décembre 1942.)

« Il faut des mois pour qu'un homme de gouvernement, même rompu aux pratiques des affaires publiques, puisse faire le tour complet des tâches dont il a la charge. » (J.P., « La Nouvelle Revue », 29.11.47.)

Dans notre cas de la loi sur les C.F.F., il fallut *des années* d'études à M. Celio et à ses services pour la mettre sur pied.

— b) Pour chaque conseiller fédéral en particulier et pour le Conseil fédéral comme collègue, continuité de l'entreprise dans l'esprit et dans la lettre adoptés.

La loi sur les C.F.F. dispose que les C.F.F. sont au service de l'économie et de la défense nationales. Pour que ce principe fondamental se reflète dans les règlements d'exécution, dans les ordonnances d'application (par exemple dans les tarifs de transport des marchandises) et dans les lois futures qui régiront les rapports rail-route-air-eau, il importe que les magistrats qui l'ont adopté demeurent en charge le plus longtemps possible.

« Comment pourrait-il (le conseiller fédéral) exercer en profondeur la moindre influence s'il ne se trouvait au gouvernement que quelques semaines, ou quelques mois?... Elle (notre organisation) assure au gouvernement la stabilité, c'est-à-dire la fermeté dans les résolutions et la continuité dans les entreprises... Avec un gouvernement qui change à chaque lune... c'est l'intention qui jamais ne peut se réaliser. » (J.P., N.R.L., 29.11.47)

Mais cette stabilité gouvernementale n'a pas que des avantages (il n'y a pas de régime parfait, pas plus qu'il n'y a d'hommes parfaits, et nos institutions seront sans cesse perfectibles), elle offre aussi des inconvénients, lesquels, par exemple ?

— a) danger de la routine, de la rouille, du conservatisme étroit, ennemi du progrès.

Le vieux Thiers à propos, précisément, du premier chemin de fer français Paris-Versailles : « On peut laisser ça aux Parisiens comme joujou, ça ne transportera jamais ni un voyageur ni un colis. »

Un vénérable professeur de physique vaudois, devant les premiers balbutiements de l'aviation, à ses élèves : « Souvenez-vous, Messieurs, que jamais plus lourd que l'air ne volera ! »

— b) danger de centralisations excessives, contraires aux fondements de notre « Etat fédératif ».

« Le Conseil fédéral a joui d'une stabilité inconnue dans tout autre pays, grâce à laquelle il a pu... attirer peu à peu à lui, c'est-à-dire à la Confédération, une partie des fonctions que la constitution réservait aux cantons. » (William Martin, « Histoire de la Suisse ».)

Il est juste de reconnaître, cependant, que notre constitution centenaire permet de parer à ces dangers : comment donc, comment serait-il possible de « remercier » un conseiller fédéral qui ne donnerait pas satisfaction ?

— en ne le réélisant pas.

Art. 98 : « Les membres du Conseil fédéral sont nommés pour quatre ans. »

Mais la non-réélection est extrêmement rare : elle ne s'est produite que deux seules fois en cent ans, avec les conseillers fédéraux Ochsenbein et Challet-Venel qui ne trouvèrent pas grâce devant l'Assemblée fédérale.

Comment expliquer une telle persistante confiance ?

— ...

« Le peuple suisse (donc l'Assemblée fédérale) n'a jamais pu admettre que ses magistrats déméritent. Il les sait parfaitement honnêtes ; ils font de leur mieux et d'autres feraient de même. » (W. Martin)

D'autre part, on y regarde à deux fois avant de choisir un candidat au Conseil fédéral : « La question du remplacement de M. Stampfli est étudiée en long et en large, et débattue posément au sein de l'opinion publique, comme il convient, car c'est une chose sérieuse. » (J. P., N.R.L.)

Ce fut le cas pour la candidature de M. Rodolphe Rubattel, dont les mérites furent examinés en détail dans la presse.

En général, d'ailleurs, nos conseillers fédéraux se retirent de leur propre chef quand la tâche leur devient trop lourde pour raison d'âge ou autre : qui en peut citer un ou plusieurs exemples ?

— M. Stampfli.

Dans sa lettre de démission adressée au président de la Confédération, M. Stampfli écrivait : « La somme de travail que représente la direction du Département fédéral de l'économie publique *m'est devenue trop lourde...* C'est pour cette raison que je me vois obligé de renoncer à mon activité de conseiller fédéral, bien qu'elle m'ait donné satisfaction. »

d) La représentation équitable des minorités linguistiques.

De nos trois langues officielles, la langue allemande est parlée par 3 097 059 habitants, soit par le 726 ‰ de la population suisse, ce qui lui donne mathématiquement droit à 5,1 conseillers fédéraux ; les langues française et italienne minoritaires sont parlées respectivement par 884 658 habitants, soit le 207 ‰ = soit 1,5 conseiller fédéral, et par 220 530 habitants, soit par le 52 ‰, = 0,4 conseiller fédéral : quelle répartition vous paraît équitable ?

— ...

La langue majoritaire qui pourrait revendiquer ses 5 représentants « mathématiques » en cède 1 au profit des langues minoritaires qui ont ainsi 3 sièges à se partager : soit 2 à la langue française et 1 à la langue italienne.

M. Chantrens.

TEXTES

Migration de printemps

Longtemps avant leur départ, sur le pourtour du bassin méditerranéen, et jusqu'au delà de l'équateur, l'instinct de migration a mis en mouvement, lentement, par nappes d'espèces, et par vagues successives, tantôt calmes et régulières, tantôt ralenties et disloquées par les gros temps, nos visiteurs d'été, ceux qui vont peupler nos bois et nos jardins. Par étapes, pendant des semaines, voyageant surtout de nuit ou de grand matin, raccourcissant les traversées de mer par la voie des péninsules, l'Espagne et l'Italie, ils affrontent le long voyage, les périls de la tempête et de l'oiseau de proie, les pièges de l'homme. C'est la suprême épreuve d'endurance qui éclaircira les rangs, éliminera les faibles et n'amènera à pied d'œuvre pour la reproduction de l'espèce, que les forts, les adroits ou les heureux.

Presque toujours, les mâles sont partis les premiers, en avance d'une dizaine de jours. C'est qu'il faut que là-bas dans le pays natal, au nord, à l'arrivée des femelles, le choix soit déjà fait par eux des endroits où se fixeront les couples.»

Jacques Delamain, *Pourquoi les oiseaux chantent.*

A l'étape

Parfois les grands vols de ramiers s'effritent au-dessus des bois ; des oiseaux toujours plus nombreux s'en détachent et le vol entier disparaît dans les sapins où les plus haut perchés sont visibles de loin, nombreuses boules grises. Et quand on passe dans la futaie, ils s'envolent tous, dans l'immense ronflement de leurs milliers d'ailes qui claquent.

Nos Oiseaux, déc. 1944.

TEINTURERIE ET NETTOYAGE A SEC

MASSON MONTREUX

Délai de livraison pour les nettoyages: une semaine

Service postal rapide

TARIF: Nettoyage d'un complet 2 p. Fr. 10.50, 3 p. Fr. 11.50
Complets gris, nettoyés et rafraîchis 3 p. Fr. 19.—
résultats très satisfaisants + I. C. A.

Magasin à Lausanne

Marterey 26

AUX DOCKS
15 et 18
RUE HALDIMAND
LAUSANNE



PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

Cours de vacances de langue allemande

organisés par l'Université Commerciale, le Canton et la Ville de St-Gall, à l'Institut sur le Rosenberg, St-Gall. — Ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'Intérieur, Berne: 30 % de réduction sur l'écolage et de 50 % sur les tarifs des C. F. F.

Cours d'allemand pour instituteurs et professeurs

(13 juillet - 1^{er} août). Ces cours et conférences (à l'Université Commerciale) correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des Universités de la Suisse française et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française. Certificat officiel de langue allemande. Promenades et excursions. Prix du cours: Fr. 50.—. Prix réduit: Fr. 35.—. Une liste des pensions à disposition.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand: Institut sur le Rosenberg, St-Gall.

LE MONT-PÈLERIN

sur VEVEY (850 m.)

La belle esplanade fleurie du Haut-Lac et son panorama aux cent actes divers est d'un accès facile, rapide et bon marché, par le funiculaire

VEVEY-CHARDONNE-MONT-PÈLERIN

Elèves du 1er degré: montée Fr. 0.50, aller et retour Fr. 0.70

DIRECTION A VEVEY

TÉLÉPHONE 5.29.12

Buffet de la Gare

LES AVANTS sur Montreux

Maison

bien organisée pour recevoir

les écoliers de passage

But idéal de promenade

Vue superbe

Grande terrasse ombragée

Se recommande :

Tél. 6.23.99 - A. GRABER, chef de cuisine

Courses d'école en autocar

Adressez-vous à

M. LEBET, CHEXBRES

Tél. 5.80.70

Le pays de Fribourg et la Gruyère

*Que de belles courses en
perspective, avec les*

CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS

Gruyère - Fribourg - Morat (G F M)

*Billets collectifs au départ des
gares C. F. F. Trains spéciaux.
Fribourg, tél. 2 12 63; Bulle, tél.
2 78 85. 514*

MONTREUX

Hôtel Terminus Buffet de la Gare

Meilleur accueil.

Belle terrasse

*Arrangements pour écoles
et sociétés*

Téléphone 6.25.63 J. DECROUX, dir.

NIESEN-KULM

le but de votre prochaine excursion

Visitez
Isérables
et son téléphérique
(Valais)

CAFE-RESTAURANT
LA BURITAZ

*Etablissement champêtre idéal
pour sociétés, kermesses, écoles, etc.
Situé sur la route du Mt-Pèlerin
à Chexbres. Tél. 5.80.85*

Les DÉTRAZ

Cabane-Restaurant BARBERINE
s/CHATELARD (Valais) Tél. 6.71.44 (0.26)

Lac de Barberine, ravissant but
pour excursions et ascension.
Pour écoles: soupe, couche sur
paille, café au lait ou choco-
lat, Fr. 2.70 par élève. Arrange-
ment pour sociétés. Restauration,
pension, prix modérés. Funicu-
laire. Bateau, restaurant à 10 min.
du barrage de Barberine.

Se rec. Mme Jean Lonfat, M. Ed. Gross
Marécottes, tél. 6.58.67 (0.26)

Ecole d'études sociales
GENÈVE

Subventionnée par la Confédération
FORMATION PROFESSIONNELLE
D'ASSISTANTES SOCIALES

(Protection de l'enfance, etc.), de direc-
trices d'établissements hospitaliers, secré-
taires d'institutions sociales, bibliothé-
caires, laborantines. Début des cours en
octobre. Vu les nouvelles conditions
d'admission s'inscrire dès maintenant.

Programme (50 ct.) et renseign. Malagnou 3.

Les tramways
lausannois
JORAT

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de MONTHERON et du JORAT (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Rensei-
gnements à la direction. Tél. 3.31.41.

Pour vos courses d'écoles

Une belle région :

Gryon - Barboleusaz - Solalex

Une adresse à retenir :

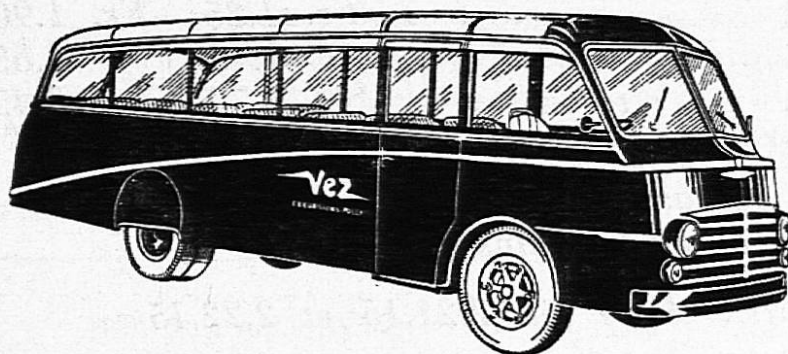
Tea-Room « Péry-Blancs »

**Chez Sylvie, à 40 minutes de la
Barboleusaz.**

Thé, Soupe. Rafrâichissements.

Tél. 5.32.48

SYLVIE JAQUEROD, AIGUEROSSAZ



Notre
dernier modèle
tout confort

VEZ & Fils
EXCURSIONS
PULLY

Tél. 2.35.02

Pour vos courses...

La
Vallée des Ormonts

avec ses buts aussi nombreux que variés

Quelques suggestions...

Aigle - Leysin - Lacs d'Aï

Aigle - Leysin - Pierre du Moëlle - Le Sépey

Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson

Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon

Diablerets - Palette d'Isenau

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer

Aigle-Leysin

et

Aigle-Sépey-Diablerets

Tarifs pour écoliers

	simple	retour
<i>Aigle-Leysin-Feydey</i>	Fr. 1.25	Fr. 1.90
<i>Aigle-Le Sépey</i>	» 1.15	» 1.65
<i>Aigle-Diablerets</i>	» 1.70	» 2.45

*Sur demande, en cas de participation suffisante,
organisation de trains spéciaux*

Renseignements : Aigle tél. 2.21.15 et 2.22.15

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux 11 b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.-

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



La plus délicieuse des boissons
sans alcool est certainement

Ce véritable jus de raisin est non seulement un régal pour
grands et petits, il a également des qualités toniques et
stimulantes exceptionnelles.

Grapillon.

Grapillon

est en vente en bouteilles de 7 dl.
et 1 litre dans de nombreux
magasins d'alimentation.

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

RESTAURANT
SANS ALCOOL
DE PLAINPALAIS

6, rue de Saussure (Anc. Taverne)
A côté du Bâtiment électoral

Genève

Tél. 5 05 33 Mme Vve Jornod, prop.

Menus soignés - Service à la carte
Prix modérés

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullover - Gilets - Sous-vêtements

Weith
R. DEBOURG
LAUSANNE

...la maison des beaux tricotés

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

BAR DÉGUSTATION
ST LAURENT 19



SERVICE EXPRESS

Fa Fermière
s.a.

Dégustez
nos excellentes
spécialités.

MILK-BAR
ST FRANÇOIS 8



AMBIANCE AGREABLE

**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.**

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon

5 % d'escompte au Corps enseignant
vous offre

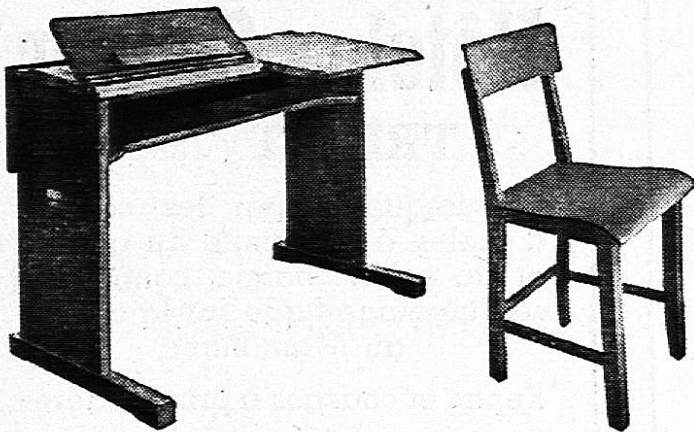
Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

324

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine



Hunziker Söhne
THALWIL

Tél. 051.92 09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écoliers
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

318

LE CONSOMMATEUR

soucieux de ses **INTÉRÊTS** fait
ses **ACHATS** à la

COOPÉRATIVE

LAVEY-LES-BAINS

Alt. 417 m. Eau sulfureuse chaude (48°) radioactive (Vaud)

**Rhumatismes - Affections gynécologiques
Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose
Troubles circulatoires - Phlébites**

Mai - Septembre

Arrangements forfaitaires 21 jours

Cabane-Restaurant BARBERINE

s/CHATELARD (Valais) Tél. 6.71.44 (0.26)

Lac de Barberine, ravissant but pour excursions et ascension. Pour écoles: soupe, couche sur paille, café au lait ou chocolat, Fr. 2.70 par élève. Arrangement pour sociétés. Restauration, pension, prix modérés. Funiculaire. Bateau, restaurant à 10 min. du barrage de Barberine.

Se rec. Mme Jean Lonfat, M. Ed. Gross
Marécottes, tél. 6.58.67 (0.26)

Tour de Gourze

Altitude 930 mètres

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes; accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully; une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande: Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 4.22.09
Poste de Rieux s/Cully.

LA GROTTTE AUX FÉES St-Maurice (Valais)

Téléphone 5 41 45

Une des merveilles de la Suisse.
1000 m. dans le rocher, avec cascade et lac. Nouvel éclairage. Emplacement pour pique-nique. Restaurant.

Hôtel du Glacier TRIENT (Valais)

très fréquenté par les courses d'écoles, à proximité du glacier et du col de Balme, connu par sa vue magnifique sur la chaîne du Mont-Blanc.

Repas et couches à prix modérés

Pour vos courses

Visitez le Val d'Illeaz pittoresque par le chemin de fer électrique

Aigle - Ollon - Monthey - Champéry

A Champéry téléphérique pour Planachaux, montée en 7 minutes

Altitude des stations: Troistorrents 770 m., Val d'Illeaz 950 m.

Champéry 1050 m., Planachaux 1800 m.

Prix spéciaux pour sociétés et écoles

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction du chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry à Aigle, téléphone 2.23.15.